

**Service instructeur**  
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° 50/34-07

**Service consulté**

**CARREAU RODOLPHE -  
DIAGNOSTIC BATIMENTAIRE**

Résumé : *Un diagnostic bâtimentaire exhaustif doit être réalisé sur le site Carreau Rodolphe, propriété départementale, afin de définir, en fonction des risques, les accès autorisés aux bénévoles des associations oeuvrant sur ce site.*

Votre Assemblée a accepté le transfert du Carreau Rodolphe dans le patrimoine départemental, par délibération du 13 avril dernier.

Certains bâtiments de ce site hébergent différents équipements et matériels destinés à être reconditionnés en vue de leur préservation patrimoniale.

Ce travail est effectué par des bénévoles d'associations qui ont accès à ces lieux, relevant de la responsabilité de la collectivité.

Une première visite a permis de mettre en évidence des désordres affectant le bâti et pouvant présenter des dangers quant à la sécurité des personnes utilisatrices.

Pour répondre aux obligations du propriétaire et définir une stratégie de mise à disposition, en toute sécurité au profit des bénévoles de ces associations, des locaux dans lesquels ils sont appelés à intervenir, un diagnostic exhaustif est à mener dans le but de :

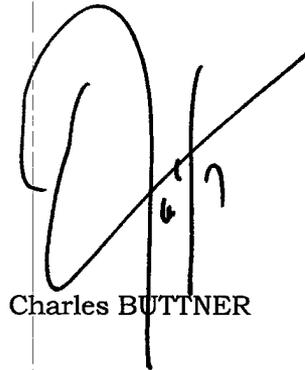
- déterminer le degré de risques que peuvent présenter certains éléments de construction (corniches, éléments en porte à faux, enduit, toitures,...) ;
- apprécier la nature des corrosions des aciers et des bétons dégradés superficiellement, et indiquer les remèdes à apporter pour leur consolidation le cas échéant ;
- se prononcer sur l'état des structures vis-à-vis des risques liés à l'exploitation sous les contraintes climatiques telles que vent, neige, etc.

A l'issue de ce diagnostic, la décision d'interdire l'accès à certains espaces pourra émerger et contraindre à la mise en place de clôtures sécurisant les lieux et en interdisant l'accès et trouver les cheminements sécurisés permettant aux associations de continuer leur œuvre de restauration.

Le moment venu, la mise à disposition des locaux fera l'objet de conventions précisant les circuits et les modalités d'accès ainsi que le périmètre concédé aux futurs utilisateurs associatifs.

Je vous propose de lancer la consultation nécessaire à la réalisation de ce diagnostic et de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité, dont par exemple, interdire l'accès aux lieux pouvant présenter des risques pour les personnes, définir des zones de protection par arrêtés départementaux, poser des clôtures... en sachant qu'une AP de 100 K€ sera inscrite en DM1 sur le programme B043/2007 – Autres bâtiments-travaux d'entretien.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER